

PAR COURRIEL ET POSTE

Le 20 février 2007

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec, H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'approbation de l'entente visant la suspension
des contrats en base et cyclable intervenue entre Hydro-Québec
Distribution et Hydro-Québec Production
Dossier Régie : R-3624-2007
Notre dossier : R000239 YF

Chère consoeur,

La présente donne suite à la nôtre du 19 février 2007 dans le dossier décrit en rubrique.

Tel que requis, vous trouverez ci-joint la réplique du Distributeur aux commentaires des intéressés ACEF de Québec, BEMI, FCEI et RNCREQ. Veuillez noter que le Distributeur n'a pas de commentaires concernant les observations des intéressés GRAME et SÉ-AQLPA et ce, malgré qu'il n'endosse pas l'entièreté de leurs propos.

Par ailleurs, le Distributeur a reçu le 19 février 2007 à 16h58, des observations de la société Ontario Power Generation. Ces observations ont été transmises en claire contravention des délais imposés pour ce faire aux intéressés dans vos correspondances du 2 et 14 février 2007. De là, le Distributeur demande à ce que ces observations soient retirées du dossier.

Veuillez recevoir, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Yves Fréchette

cc : Intéressés (par courriel seulement)